

FACILITER L'ACCÈS À UN MÉDECIN TRAITANT

LIEN AVEC LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Axe n°5 : Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faciliter l'accès à un médecin traitant (dont notamment pour les personnes âgées de 70 ans et plus et les patients ALD)

LES ACTIONS MENÉES

- **Affiner la liste des assurés, dont les personnes de 70 ans et plus ou ayant une ALD du territoire CPTS n'ayant pas déclaré de médecin traitant**

L'Assurance maladie dispose de ces informations. La MSA pourrait également fournir les éléments nécessaires. Les services d'urgences des établissements de santé, les pharmaciens ainsi que les travailleurs sociaux peuvent également contribuer au recensement de ces personnes.

- **Via un questionnaire en ligne, recenser les médecins généralistes pouvant prendre en charge de nouveaux patients, réalisant des visites à domicile (avec le territoire d'intervention) ainsi que des téléconsultations. Relancer les médecins non-répondants individuellement**

- **Mettre en relation les patients et les médecins grâce aux actions de communication suivantes :**

- o Élaborer des messages types pour sensibiliser les personnes concernées à l'importance de la déclaration du médecin traitant et indiquer les moyens possibles pour accéder à un médecin traitant (ex. demander auprès d'un aidant ou d'un professionnel de santé, proposer de contacter la CPAM pour être accompagné dans la démarche, etc.)

- o Partager les messages types dans les lettres des maires, magazines municipaux ou DNA, et sur le site internet de la CPTS

- o Mettre à disposition l'annuaire des médecins recensés auprès des professionnels de santé et les travailleurs sociaux intervenant auprès du public cible (par envoi de mail et/ou sur le site internet de la CPTS)

- o Communiquer aux personnes identifiées la liste des médecins généralistes pouvant les prendre en charge via un courrier, à titre indicatif

- **Dresser un plan d'actions contribuant à libérer du temps médical (comprend notamment l'évaluation des différentes options possibles, comme la mise en place des assistants médicaux partagés, IDE Asalée, IPA, priorisation des visites à domicile, etc.)**

MOYENS ET OUTILS NÉCESSAIRES

- Une base des données avec recensement des MG et personnes 70+ / patients ALD sans médecin traitant (avec une adresse)
- Enquête / questionnaire en ligne auprès des médecins généralistes
- Messages type de communication
- Courrier type d'information
- Poste IPA / IDE Asalée / assistant médical partagé (le cas échéant)

PUBLIC VISÉ

Habitants du territoire qui n'ont pas déclaré de médecin traitant, dont notamment (mais pas seulement) les personnes de 70 ans et plus et les personnes en ALD

LES PARTENAIRES

Assurance Maladie et autres régimes spéciaux (CPAM, MSA, Caisse des Mines.

Collectivités locales

Acteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux

EPSAN

URML

ARS

PLANNING PRÉVISIONNEL

Début : 6-18 mois après la signature de l'ACI



VOUS SOUHAITEZ PRENDRE PART À L'UNE DE NOS ACTIONS, ADHÉREZ...

